

## **Session 1501: Census and Civil Registration Systems:**

### *L'évaluation d'un recensement de la population et de l'habitation (RGPH) : les critères d'évaluation*

*Richard Dackam Ngatchou, 1317.*

#### **Introduction**

Un recensement de population est l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à regrouper, à évaluer, à analyser et à publier des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays. Un recensement de l'habitation se définit comme « l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, exploiter, évaluer, analyser et publier ou diffuser des données statistiques se rapportant, à un moment donné, à tous les locaux à usage d'habitation ainsi qu'à leurs occupants, dans un pays ou une partie bien déterminée d'un pays<sup>1</sup>».

Les évaluations des recensements de la population y compris les directives pour l'évaluation de ces opérations se sont focalisées sur les évaluations de la qualité des données et sur les évaluations faites dans le cadre de l'assurance qualité de l'opération.

Après un bref parcours de la question de l'évaluation dans les recommandations des séries de recensements de la population et des logements des Nations Unies, nous examinons dans la deuxième partie les critères d'évaluation habituelle d'une opération de collecte de données statistiques, conformément aux principes fondamentaux des statistiques officielles applicables aux RGPH. Dans la troisième partie, nous démontrons que les critères des projets (DAC/OECD)<sup>2</sup> doivent être utilisés pour évaluer les recensements et les diverses composantes d'un système national de collecte de données statistiques.

#### **Bref historique de l'évaluation des recensements de la population et des logements**

Avant toute chose, il convient de revisiter les orientations internationales, tel qu'elles ressortent des recommandations des Nations Unies pour la série décennale des recensements généraux de la population.

La terminologie évaluation est utilisée dans les recommandations des Nations Unies (série 1970) pour désigner le recensement pilote (essais de recensement) et l'évaluation des données : « Pour qu'un recensement donne de bons résultats, il faut examiner et évaluer avec soin la complétude et l'exactitude des résultats ».

Dans la série 1980, il y a déjà une préoccupation de contrôle du budget. On s'est rendu compte après l'évaluation des RGPH de la série 1970 qu'il était important de maîtriser les coûts des RGPH pour mieux préparer les RGPH suivants. Le respect de la séquence des activités dans un RGPH n'est pas possible si

---

<sup>1</sup>Nations Unies, Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation, Première partie, Planification, organisation et gestion des recensements de la population et de l'habitation, New York, 1992

<sup>2</sup> Development Assistance Committee (DAC) / Organization for Economic Cooperation and Development (OECD),

on ne fait pas une estimation la plus exacte possible de ce que coûte chaque composante de cette opération. « Cette information est nécessaire non seulement pour l'ajustement et le contrôle budgétaire, mais aussi d'examiner les arbitrages en terme de coûts et des avantages entre autres moyens de réaliser diverses opérations de recensement<sup>3</sup> ». Il est également recommandé depuis la série 1980 planifier et contrôler rigoureusement le processus de mise en œuvre pour assurer un flux ininterrompu de travail à travers les différentes étapes de la réception des questionnaires de recensement jusqu'à la préparation de la base de données et l'élaboration des tableaux définitifs. On se contente comme pour les séries précédentes d'évaluer la qualité des données collectées.

Les recommandations de la série 1990 complémentaires de celles de la série précédente étaient focalisées sur l'activité économique de la population. Elles tiennent compte de la version révisée des recommandations du BIT concernant les statistiques de la population économiquement active. On devrait désormais faire des efforts dans les RGPH pour mieux dénombrer toutes les femmes actives dans l'agriculture et dans le secteur informel.

Deux paragraphes y étaient consacrés à la couverture et la qualité des données. « En plus des problèmes plus généraux de la qualité des données du recensement, deux autres types de problèmes sont notés, qui s'applique en particulier aux femmes et aux souches de stéréotypes fondés sur le sexe et les préjugés sexuels. Le premier type, par exemple, évoque l'idée que les femmes sont femmes au foyer et ne sont donc pas parties de la population économiquement active. De même, l'idée que seuls les hommes peuvent être des chefs de ménages affecte la manière dont les questions sont conçues et posées dans les recensements. Ces stéréotypes ont une influence sur la façon dont les enquêtes répondent aux questions. Si, par exemple, le jardinage et l'élevage de volailles fait par de nombreuses femmes rurales ne sont pas perçus comme un 'travail', ils ne seront pas signalés comme économiquement actifs, même si ces activités peuvent être la principale source de subsistance de la famille..., le deuxième type de problèmes a trait à des biais dans la collecte, le traitement, la compilation et la présentation des données. Ils peuvent survenir en raison des stéréotypes et des préjugés fondés sur le sexe dans le traitement et la publication des données<sup>4</sup> ».

La notion de la planification du contrôle de qualité apparaît dans les recommandations de la série 2000. Le programme de contrôle de qualité est une nécessité à prendre en compte dans le processus du recensement en appliquant les techniques avérées. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des préoccupations concernant l'évaluation dans les différentes séries de recensements.

« L'un des principaux objectifs du contrôle de qualité est de mettre en évidence les erreurs afin que l'on puisse prendre des mesures correctives pendant le déroulement des opérations. En ce sens, le contrôle de qualité doit être véritablement considéré comme programme d'amélioration de la qualité. Faute de ces programmes, les données obtenues risquent de présenter trop d'erreurs pour être utilisables. Des données de qualité médiocre risquent d'entamer des décisions peu fondées et très coûteuses, et de faire douter de la crédibilité du recensement tout entier ». Le système de contrôle de qualité pour le recensement doit viser toutes les phases des opérations de recensement : planification, activités préalables

---

<sup>3</sup> United Nations (1980), "Principles and recommendations for population and housing censuses", Department of international economic and social affairs statistical office of the United Nations, Statistical papers Series M No. 67, ST/ESA/STAT/SER.M/67, United Nations, New York, 1980.

<sup>4</sup> United Nations, (1990) «Supplementary principles and recommendations for population and housing censuses» statistical office statistical papers Series M No. 67/Add.1, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Add.1, Department of international economic and social affairs, United Nations, New York, 1990

au dénombrement, dénombrement, mouvement des documents, codage, saisie, correction, tabulation et diffusion des données<sup>5</sup>».

Les composantes pertinentes d'un programme de contrôle de qualité de données sont : i) l'existence des normes de qualité de données ; ii) La mise au point à chaque phase de l'opération des mesures de la qualité ; iii) La documentation des informations issues de suivi et évaluation du processus ; iv) L'utilisation des informations de suivi et évaluation du processus pour améliorer le processus ; v) L'établissement d'une liste complète des activités de contrôle, suivi et évaluation en précisant les techniques à utiliser.

Par rapport à la série précédente, dans la série 2010, le programme de contrôle de qualité devient tout simplement : amélioration de la qualité. Mais ici, on précise les domaines où la qualité devrait être améliorée. Il s'agit du choix des sujets ; de la conception et essai des bulletins ; des opérations de dénombrement ; du dépouillement ; de la diffusion ; mais aussi de la qualité de l'évaluation. En d'autres termes, il est recommandé de faire attention au bon déroulement de toutes les phases du processus de l'opération recensement.

Du point de vue des Nations Unies améliorer la qualité de l'évaluation des recensements signifie : il s'agit d'utiliser le rapport d'évaluation du recensement actuel comme « niveau de référence de base (valeur initiale) » du recensement suivant. *« Toutefois, il est aussi possible de voir dans l'évaluation d'un cycle de recensement la première phase du cycle de recensement suivant. De même, l'évaluation d'une opération comprise dans un cycle peut constituer la première étape de l'opération suivante du même cycle. Tous les aspects du programme de recensement doivent être évalués. Les atouts et les faiblesses de chaque tâche doivent être identifiés et de mesures proposées aux responsables du recensement suivant<sup>6</sup> ».*

Afin d'améliorer les recensements de la série 2010, ont élaboré un : Manuel de vérification des recensements de la population et de l'habitation qui a pour objet de donner aux pays « un vaste aperçu de la méthodologie de vérification des données des recensements et des enquêtes et de fournir aux responsables concernés des indications quant à la mise en œuvre des différentes approches en matière de vérification des recensements. Le Manuel passe en revue les avantages et les inconvénients des vérifications manuelles et informatisées. Pour les grands recensements, la correction manuelle des données est, d'un point de vue économique, rarement envisageable. Les conditions d'exécution de ces corrections sont généralement spécifiées dans des logiciels spécialisés qui décèlent et corrigent automatiquement les erreurs et imputent des valeurs calculées à partir d'autres renseignements sur la personne ou le ménage. La plus grande partie du Manuel traite de la correction automatique des données. Les vérifications informatisées jouent un rôle majeur en matière de détection et de correction des erreurs. Au stade des vérifications informatisées, des contrôles de cohérence détaillés peuvent être définis en se concertant avec les spécialistes du sujet. Les erreurs décelées peuvent être corrigées soit en se référant au questionnaire d'origine, soit de façon automatique. Bien que les vérifications automatisées accélèrent le traitement, elles exigent un contrôle rigoureux de la qualité des données d'entrée. Les

---

<sup>5</sup>Nations Unies (1998), « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Première révision », Département des affaires économiques et sociales Division de statistique, Études statistiques, SVESA/STAT/SER.M/67/Rev.1, Nations unies, New York, 1998.

<sup>6</sup> Nations Unies (2009), « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision », Département des affaires économiques et sociales Division de statistique, Études statistiques, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.2, Nations Unies, New York, 2009

*Manuels décrivent les procédures et techniques de vérification des données de recensement, aux différents stades de leur traitement<sup>7</sup>».*

Comme dans les recensements précédents, le but ultime de l'évaluation n'a pas changé : il vise uniquement à évaluer l'exactitude des données du recensement. Or on a observé dans certains pays que bien que la qualité des données du recensement soit de bonne qualité du point de vue des techniciens et acceptable du point de vue des politiques, les données et produits des recensements restaient sous-utilisés. Les évaluations qui portent uniquement sur la qualité des données, n'interrogent pas en dernier ressort l'atteinte des objectifs finaux de cette opération : *« Le but est de s'assurer que les questions posées permettent de répondre aux besoins d'information exprimés par les utilisateurs, compte tenu des considérations de coût-utilité. Les objectifs auxiliaires concernent les points suivant : a) consulter suffisamment les utilisateurs réels et éventuels, et cela à toutes les étapes ; b) établir des critères de fiabilité mesurables compte tenu de l'avis des utilisateurs sur les priorités ; c) tester suffisamment les thèmes nouveaux afin de s'assurer que les renseignements recherchés seront effectivement recueillis et que les résultats obtenus seront fiables<sup>5</sup> »*. Cet objectif devrait servir de références pour évaluer les besoins des utilisateurs et aussi constituer un système d'évaluation qui permet d'évaluer le rapport coût-utilité du recensement.

*« Rapport coût-utilité : Le but est de préparer et de mener à bien le recensement au moindre coût, compte tenu des impératifs thématiques et qualitatifs. Les objectifs auxiliaires sont les suivants : a) améliorer le rapport coût-utilité de la collecte ; b) dépouiller les données avec des systèmes efficaces, rapides et fiables, qui ne soient pas plus complexes que nécessaire ; c) sous-traiter certaines étapes des opérations si l'on y gagne en coût-utilité sans nuire aux autres objectifs stratégiques, notamment sans faire douter le public de la confidentialité des réponses individuelles ; d) rechercher d'autres sources éventuelles de financement et, le cas échéant, formuler des propositions de récupération des coûts et de génération de revenus ; e) utiliser efficacement les ressources disponibles pour les études, en élaborant des modèles adaptables et débouchant sur des méthodes rentables<sup>5</sup> ».*

Les évaluations actuelles des recensements ne proposent pas de méthode de l'évaluation coûts-utilité des recensements. Cette évaluation ne pourrait se faire qu'à la fin de l'opération, c'est-à-dire bien après la diffusion des produits du recensement avec une évaluation des services aux utilisateurs de ces produits. Dans la phase initiale du projet de recensement, tous les aspects de l'évaluation devraient considérées comme partie intégrante de l'opération.

Tableau : Évaluation dans les séries 2000 et 2010

Activité d'évaluation	1980-1990	2000	2010
Travaux préparatoires		X	
Budget du recensement et maîtrise des coûts	X	X	X
Planification du contrôle de qualité		X	
Planification du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité			X
Essais de recensement		X	X
Mesures visant à éviter les distorsions <i>touchant</i> les femmes et les minorités ( <i>dues aux préjugés</i> en 2010)		X	X
Contrôle de qualité	X	X	

<sup>7</sup> Nations Unies (2010) : *« Manuel de vérification des recensements de la population et de l'habitation, Révision 1 »* Études méthodologiques Série F n° 82/Rev.1, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, Nations Unies, ST/ESA/STAT/SER.F/82/Rev.1, New York, 2010.

Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité			X
Nécessité d'un programme de contrôle de qualité (au processus du recensement en 2010)		X	
Techniques de contrôle de qualité		X	
Mise en place du programme de contrôle de la qualité		X	
Gestion du programme de contrôle de la qualité		X	
Amélioration de la qualité : Choix des sujets ; conception et essai des bulletins ; opérations de dénombrement ; dépouillement ; diffusion ; évaluation.			X
Dépouillement des données		X	X
Correction des données		X	X
Contrôle du dépouillement		X	X
Diffusion des résultats		X	X
Vraisemblance et acceptation des résultats	X	X	X
Évaluation des résultats	X	X	X
Objectif de l'évaluation du recensement		X	X
Méthodes d'évaluation du recensement		X	X
Analyse démographique pour l'évaluation du recensement		X	X
Enquête postale censitaire (et vérification sur place en 2010)	X	X	X
Évaluation par contre-visites		X	X
Essais des méthodes de recensement			X
Programme de contrôle et d'amélioration de la qualité			X
Exploitation préliminaire pour certains sujets			X

## II. Les critères spécifiques à une opération de collecte de données statistiques

L'évaluation de la qualité globale des données porte généralement sur : la couverture du recensement et sur l'exactitude des données. Une enquête post-censitaire de couverture est organisée pour déterminer combien de personnes ont échappé au dénombrement ou ont été comptées plus d'une fois.

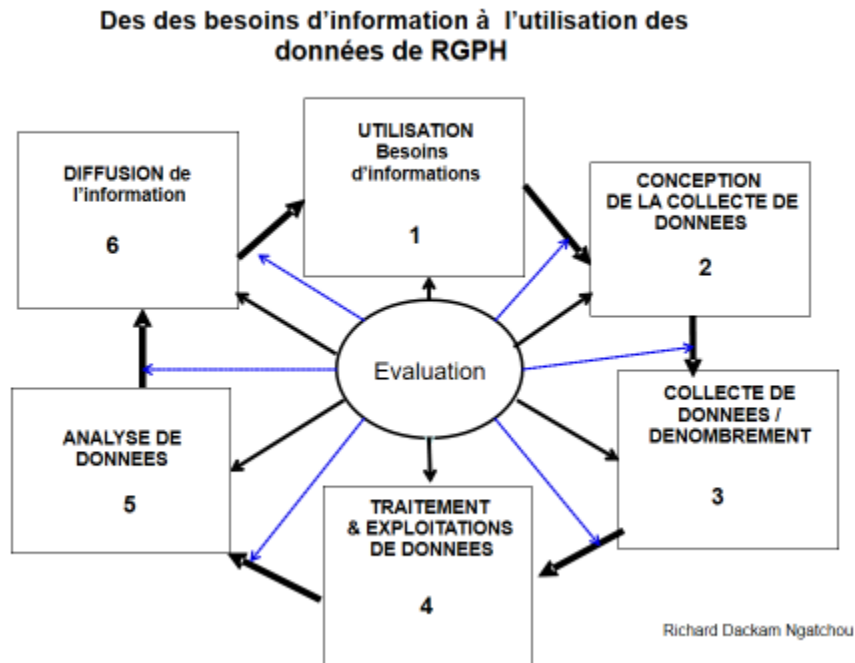
Au-delà de leur simple couverture, il est indispensable de déterminer la fiabilité des données. Pour chaque variable, par exemple, on examine en général, les non-réponses, les corrections de codages et les imputations et leurs effets sur la qualité des données définitives. Lorsque les statistiques similaires issues des autres sources de données de bonne qualité sont disponibles (enquêtes ou sources administratives), on peut les utiliser pour examiner la vraisemblance des données et indicateurs issus du recensement. Compte tenu de la pauvre qualité des registres d'état civil on recourt souvent aux techniques statistiques indirectes et aux modèles de populations, l'étude de la population stable, pour évaluer par exemple, la répartition par âge CT par sexe, ou encore la fécondité et la mortalité (Nations Unies, Manuel X, 1982).

Tout au long du processus du recensement, l'assurance qualité vise à assurer la couverture du recensement et l'exactitude des données.

### Assurance de la qualité du recensement

Pour assurer la qualité du recensement il est indispensable : soumettre les résultats toutes les phases de l'opération à une évaluation approfondie en vue d'identifier et de classer les problèmes susceptibles nuire à la qualité des produits issus du RGPH. Des actions doivent être entreprises immédiatement pour enrayer ou minimiser les causes de ces problèmes en vue de ne pas créer des problèmes consécutifs lors des phases suivantes, compte tenu des interrelations entre les différentes phases d'une telle opération.

Schéma 1: la place de l'évaluation dans le processus du recensement.



L'analyse de la pertinence, de la cohérence entre deux étapes (1, 2, 3, 4, 5 et 6) du schéma, est nécessaire dans l'exercice de l'assurance qualité. L'analyse de l'efficacité et de la durabilité à chaque étape est nécessaire dans l'effort de réduction des coûts de l'opération.

Tableau 2 : Évaluation dans les différentes phases du RGPHH

Phase	Activité	Activité d'évaluation
Conception du RGPHH	Préparation du document du projet RGPHH	Évaluation des capacités nationales pour l'exécution du prochain RGPHH. Évaluation des besoins d'information statistique. Évaluation des implications politiques de l'exécution du RGPHH, évaluation des coûts du RGPHH. Planification du contrôle de qualité / Programme d'assurance de la qualité
Travaux préparatoires	Cartographie	Évaluation préliminaire des effectifs (habitations, ménage, effectif de population).  Réévaluation des coûts du RGPHH
	Recensement pilote	Évaluation de la méthodologie et des outils du RGPHH : Choix des sujets ; conception et essai des questionnaires ; opérations de dénombrement ; dépouillement ; diffusion ; évaluation.
	Techniques de contrôle de qualité	Élaboration du processus de contrôle de la qualité.

Opérations sur le terrain	Dénombrement	Contrôle quotidien de l'exhaustivité de la collecte de données.
	Enquête post-censitaire de couverture (2 à 6 mois après le dénombrement)	Évaluation de l'exhaustivité et de la qualité des données sur quelques variables.
Traitement des données	Saisie et traitement de données	Évaluation de la complétude de l'information et de la cohérence interne des données.
Produits de recensement et de diffusion	Tabulation / Analyse / Publication /	Évaluation de fiabilité des mesures et de la pertinence des interprétations des résultats.
Période post-censitaire	Utilisation des produits issus du RGPHH	Évaluation du ratio coûts/utilité du RGPHH (Value for money)
Rapport de fin de projet	Évaluation finale	Évaluation approfondie indépendante du RGPHH selon les critères DAC/OECD

Les phases traitement de données et d'analyse des données sont des moments de validation des résultats. Lors du traitement, on cherche à identifier les erreurs systématiques qui n'ont pas pu être détectées le long du processus dans le contrôle de la qualité. Dans le processus de l'évaluation, il faut que le contrôle de la qualité se fasse à toutes les phases tout comme le suivi de la qualité de gestion de chaque phase avant de valider les résultats lors du traitement et de l'analyse des données.

Les produits du RGPH sont très variés. Pour chaque produit pris isolément, on doit pouvoir atteindre un niveau de standard de qualité minimum acceptable<sup>8</sup>. Il est important de définir le standard minimum à atteindre pour chacun de ces produits dès le début de l'opération en vue de faciliter la gestion de la qualité tout au long du processus de mise en œuvre du RGPH. L'évaluation consistera aussi à voir si les produits du RGPH ont le standard minimum requis.

Les résultats de toute opération de collecte de données statistiques, telle que le RGPH, présenter les qualités suivantes<sup>9</sup> : Pertinence, exhaustivité, exactitude, comparabilité, cohérence, actualité, clarté accessibilité, efficacité, durabilité.

1. Pertinence : la mesure dans laquelle les statistiques répondent aux besoins des utilisateurs, ce qui revient à dire qu'il faut éviter de produire des données trop vieilles ou biaisées, et des données qui ne trouveront aucune utilisation.
2. Exhaustivité : la mesure dans laquelle les statistiques recouvrent entièrement le territoire et le phénomène qu'elles sont censées décrire;
3. Exactitude : écart entre la valeur observée, calculée ou estimée et la valeur réelle (inconnue ou conforme aux standards et normes);
4. Comparabilité : mesure dans laquelle les statistiques sont comparables dans l'espace (entre pays) et dans le temps (entre des périodes différentes de temps);
5. Cohérence : mesure dans laquelle les données résultant d'un travail statistique unique (cohérence interne) sont reliées logiquement aux données résultant globalement de l'ensemble des travaux

<sup>8</sup> ECE-EUROSTAT (1998) : "Quality control and results validation", Invited paper submitted by the Office for National Statistics, United Kingdom, in Joint ECE-EUROSTAT work session on Population and Housing Censuses, Dublin, Ireland, 9-11 November 1998).

<sup>9</sup> « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements ». Deuxième révision, Nations Unies, New York, 2009, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.2, Études statistiques Série M N° 67/Rev.

statistiques (cohérence externe); la cohérence est aussi un sous-critère de la pertinence. Les données collectées sont-elles complémentaires ou en situation de concurrence avec celles produites par les autres sources de données nationales ?

6. Actualité : temps écoulé entre la parution des données et la période de référence (date de référence du dénombrement);
7. Ponctualité : mesure dans laquelle les dates annoncées préalablement pour la parution des résultats et produits du RGPH sont respectées;
8. Clarté : mesure dans laquelle les statistiques peuvent être comprises par des non-spécialistes;
9. Accessibilité : facilité avec laquelle les utilisateurs peuvent obtenir les données statistiques;
10. Existence de métadonnées : existence d'informations décrivant les sources, les définitions et les méthodes. Les métadonnées doivent être établies selon des systèmes normalisés de métadonnées. Les autorités statistiques nationales sont invitées à appliquer la liste des concepts et sous-concepts statistiques figurant en annexe lorsque des métadonnées de référence sont élaborées dans les différents domaines statistiques et que des métadonnées de référence sont échangées dans le cadre du système statistique du pays ou au-delà<sup>10</sup>.

L'évaluation de la qualité est faite à toutes les phases du recensement telles que le montre le schéma ci-dessus : l'identification des informations à fournir par le RGPH, la conception formelle des documents autour des questionnaires du RGPH (cartographique, ménage, habitation), le dénombrement, l'exploitation des données, l'analyse des données, et la diffusion et l'utilisation des données et informations issues du RGPH. Chacune de ces phases doit être examinée, du point de vue des critères d'évaluation propres à une opération de collecte de données statistiques.

Le tableau ci-dessous indique la pertinence du critère d'évaluation selon l'étape dans le processus du RGPH.

**Tableau 3 : L'application des critères d'évaluation selon l'étape du RGPH**

Étapes \ Critères	Définition des besoins d'information	Conception de la collecte	dénombrement	Traitement des données	Analyse des données	Diffusion des produits	Utilisation des produits
Pertinence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Exhaustivité	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Exactitude	-	-	-	Oui	Oui	-	-
Comparabilité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Cohérence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Actualité	-	-	-	-	Oui	Oui	Oui
Efficacité	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Clarté	Oui	Oui	Oui	-	Oui	Oui	Oui
Accessibilité	-	-	-	-	Oui	Oui	Oui

<sup>10</sup> Recommandation de la commission du 23 juin 2009 sur les métadonnées de référence pour le système statistique européen (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (2009/498/CE), Journal officiel de l'Union européenne, L 168/50, 23/06/2009



Convivialité <sup>11</sup>	-	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui
Efficience	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Durabilité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

L'assurance qualité, transversale et intégrée dans toutes les étapes du processus d'un RGPH prend en compte une partie ou la totalité de ces critères suivants cette approche n'établit pas explicitement, les liens nécessaires entre le RGPH et les programmes nationaux de développement.

Sur la base d'une dizaine de rapports disponible, nous pourrions facilement extrapoler nos conclusions puisque les évaluations externes des RGPH sont commanditées par deux ou trois donateurs (UNFPA, USAID et DFID). Les critères d'évaluation sont différents d'une Agence à l'autre. Si nous prenons le modèle DFID qui me semble plus en adéquation avec notre approche, on retient les composantes suivantes :

1. Orienté vers les résultats
2. Bonne gouvernance au niveau national
3. Cadre institutionnel approprié
4. S'inscrit dans une stratégie nationale statistique clairement définie
5. Ressources sécurisées
6. Bonne gestion du système national statistique
7. Ressources humaines en qualité et en quantité
8. Disponibilité des outils statistiques adéquats
9. Maîtrise des techniques et méthodes

L'évaluation d'un recensement a deux principaux objectifs : a) s'assurer que la qualité des résultats répond aux besoins des utilisateurs principaux des données (efficacité) ; et b) s'assurer que chaque opération réalisée aux fins du recensement contribue de façon économique à la qualité souhaitée (efficience).

La métaévaluation des recensements montre que seuls les trois premiers critères (pertinence, efficacité, efficience) sont en général pris en compte. Et pourtant du point de vue du standard international en matière d'évaluation, l'appréciation globale de la pertinence, de la faisabilité et de la durabilité probable d'une action de développement avant que la décision de financement ne soit prise. On a recensé très peu de cas où on a évalué les effets de ces opérations coûteuses sur les changements des politiques ou sur les stratégies de leur mise en œuvre, ignorant de ce fait la nature même de l'opération qui dans sa forme classique reste un projet.

## **1. Les critères standards (DAC/OECD) d'évaluation de projets appliqués à un projet de recensement de la population et de logements.**

---

<sup>11</sup> La convivialité, peut se définir comme suit : « Capacité d'un système ou d'une interface à permettre à ses utilisateurs d'atteindre des buts définis avec efficacité, efficience et satisfaction, dans un contexte d'utilisation spécifique ». Si l'on se réfère aux définitions de la norme ISO 9241 et de Jakob Nielsen,

Le RGPH est en général conçu comme un projet dans beaucoup de pays. L'évaluation doit dans ce cas, permettre la compréhension d'ensemble du projet étudié, la façon la plus simple pour formaliser le projet en définissant sa théorie de changement ainsi que les effets et impacts de ce projet. Il s'agit en fait de dépasser le niveau habituel d'évaluation qui se limite à l'utilisation des moyens (inputs) pour réaliser les activités attendues (processus de recensement) aux fins de résultats qui se limitent à la production des données, des tableaux statistiques et de quelques indicateurs (produits ou résultats immédiats).

Au cours de la période 2005-2014 de la série des recensements des années 2010, on assiste à un changement notable dans la conception du recensement, considéré de plus en plus comme un projet de développement socioéconomique. C'est dans ce contexte que l'agence de coopération anglaise (DFID)<sup>12</sup> exige dans les documents de projets recensements qui lui sont soumis une preuve que son financement contribuera aux changements positifs dans la vie des populations. Les descriptifs des recensements de l'Éthiopie (2007), Zambie (2010), Burma (2010), Kosovo (2010) comporte non seulement une théorie de changement occasionnée par la réalisation du recensement, formalisée par une matrice de cadre logique du projet, mais aussi par une chaîne de résultats (Burma, Zambie). La Banque africaine de développement (BAD) a élaboré un cadre logique axé sur les résultats dans son « projet d'appui au recensement général de la population et au renforcement des bases de données sociales, 2014 pour justifier son engagement financier. Une bonne analyse de facteurs de risques dans le processus du recensement a été faite dans le document du projet de recensement du Kosovo (2010) conformément à l'approche-cadre logique de programmation. Le tableau ci-dessus résume deux colonnes pertinentes des cadres logiques de ces recensements.

Tableau 4 : Cadre logique du recensement

<b>Hiérarchies des résultats</b>	<b>Facteurs de réussites ou d'échec</b>
<b>But</b> : L'amélioration des résultats du développement	
<b>Effet à moyen terme</b> : La formulation des politiques nationales est fondée sur les résultats de l'analyse des produits du recensement	<i>Hypothèse</i> : une politique basée sur des données factuelles ou sur des évidences statistiques est plus efficace. Pour une opération qui se déroule tous les dix ans, on s'attend à découvrir à l'issue de l'opération une nouvelle structure et répartition de la population et aussi une nouvelle dynamique de la population. Une politique nationale qui ne s'appuie pas sur les données actualisées et qui utilise des données vieilles de dix ans ou plus est vouée à un échec certain
<b>Effets immédiats</b> : Des données sociodémographiques mises à jour et plus précises sont utilisées pour la conception des politiques et des programmes.	<i>Hypothèse</i> : Les produits du recensement sont disponibles et accessibles aux utilisateurs. Les recensements précédents ont accusé beaucoup de retard dans la publication ou la mise à disposition des produits. Les conditions d'accessibilité aux données n'étaient pas connues de la plupart d'utilisateurs. Le BCR n'avait pas prévu un service à l'intention des utilisateurs dans la période intercensitaire. Ces problèmes constituent de risques réels à une utilisation effective des produits par les politiques.
<b>Produits</b> : i) Accessibilité et des données produites de haute qualité, qui fournissent des informations sur les principaux indicateurs de pauvreté et conditions de vie ; ii) Amélioration de la capacité de planification et de production des données statistiques au niveau national	<i>Hypothèse</i> : L'institut national de la statistique ou le BCR est capable d'exécuter toutes les phases du recensement conformément aux standards de qualité. L'expérience des recensements passés montre que ces institutions sont capables d'exécuter des opérations de cette importance. Mais le risque tient à ce que: i) les opérations antérieures ont bénéficié d'un appui technique international (CTP et missions ponctuelles d'appui technique), ce qui n'est pas le cas pour le présent recensement; ii) Du fait de la grande mobilité professionnelle, le personnel technique ayant participé au

<sup>12</sup> UK Department for International Development (Dfid)

	<i>recensement précédent n'est plus à l'INS ni au BCR; une nouvelle équipe sans expérience avérée a la responsabilité de conduire le présent recensement.</i>
<u>Activités</u> : L'institut national de la statistique ou le BCR collecte et analyse les données de qualité conformément sur le plan des opérations définies dans le descriptif du projet recensement.	<u>Hypothèse</u> : <i>Les ressources sont mises à la disposition de l'équipe de gestion du recensement conformément au calendrier établi dans le descriptif du projet recensement. La mise à disposition à temps des ressources humaines nécessaires et le décaissement dans les meilleurs délais des moyens financiers pour l'exécution des tâches selon les séquences préétablies.</i>
<u>Input</u> : i) Ressources mobilisées pour le recensement (humaines, financières, techniques, logistiques) ; ii) Appui administratif ; iii) Appropriation /engagement nationale.	

Il est par conséquent normal d'évaluer le recensement conformément au standard international d'évaluation des projets, en utilisant les critères d'évaluation des programmes/projets de développement : pertinence, efficacité, efficience, l'impact et la durabilité.

## **L'évaluation de la pertinence du projet « Recensement de la population.**

Trois dimensions de la pertinence sont examinées ici : la pertinence de l'exécution du recensement, la pertinence des méthodes utilisées aux différentes étapes, la pertinence de produits du recensement.

### La pertinence de l'exécution du recensement

La couverture et l'exhaustivité des recensements de la population restent en Afrique le principal atout. L'évolution de la cartographie censitaire vers les systèmes d'information géographiques a permis d'améliorer les techniques de présentation et d'analyse des données géo-référencées, désagrégés au niveau des petites unités administratives, les fichiers des localités et des villages et l'atlas sociodémographique illustré par les indicateurs des programmes sociaux. Le rôle primordial des recensements de la population dans le système statistique des pays africains reste incontestable. Ils sont toujours la principale source d'informations à utiliser pour constituer les échantillons de diverses enquêtes réalisées dans la période intercensitaire.

Cependant, la nécessité de procéder à des recensements de la population coûteux est remise en question. Des solutions de rechange sont envisagées.

Un tour d'horizon des différentes approches proposées comme alternatives aux recensements de la population, montre qu'au stade actuel du développement des systèmes nationaux statistiques, la réalisation selon la périodicité décennale des recensements traditionnels reste pertinente dans tous les pays africains et le sera encore sur quelques décennies<sup>13</sup>.

### La pertinence des méthodes utilisées aux différentes étapes

<sup>13</sup> Richard Dackam Ngatchou (2003): New strategies to improve the cost-effectiveness of censuses in Africa, In Counting the people: constraining census costs and assessing alternative approaches, Population and development strategies, No7, UNFPA, New York, 2003, pp 77-96.

Un système de traitement reçoit en entrée des données provenant du dénombrement, qu'il transforme en indicateurs ou en informations. Cela implique, au niveau des parties prenantes, un suivi permanent à toutes les étapes de la mise en œuvre du recensement : i) identification et formulation des besoins en information ; ii) conception des instruments de collecte de données ; iii) élaboration d'un plan d'analyse et d'exploitation ; iv) diffusion de l'information.

Le schéma ci-après décrit la relation de synergie entre: besoins d'informations, données, méthodes de collecte, plans d'analyse, plans d'exploitation et indicateurs. Cela implique, au niveau des parties prenantes, une concertation permanente à toutes les étapes de la mise en œuvre du système : i) identification et formulation des besoins en information ; ii) conception des instruments de collecte de données ; iii) élaboration d'un plan d'analyse et d'exploitation ; iv) diffusion de l'information. Les besoins d'informations sont souvent exprimés en des termes généraux susceptibles d'interprétations différentes.

On peut évaluer d'une part, les écarts entre les besoins d'information et les sujets retenus, les indicateurs retenus, ainsi que les données dont on a besoin pour calculer ces indicateurs. D'autre part on pourrait évaluer dans la phase de conception, les écarts entre le sujet retenu, les indicateurs et les méthodes de collecte de données retenue. Ces évaluations inscrites dès le début du processus permettraient de concevoir des questionnaires robustes y compris les modalités adéquates de traitement de données.

La pertinence des méthodes servant à calculer les indicateurs par rapport à la situation. En général, les données inscrites dans les tableaux de base à partir de ces questions ne servent pas à calculer directement les taux de fécondité et de mortalité. Pour obtenir des estimations fiables des niveaux de fécondité et de mortalité à partir des données du recensement, il faut les ajuster par des méthodes d'analyse démographique (Manuel X des Nations Unies). En mettant l'accent sur l'utilisation de statistiques imparfaites, on porte préjudice à l'effort d'amélioration de la qualité des données de base.

Toutefois, les sujets issus des méthodes indirectes de collecte de données étaient pertinents dans les années 1960, quand la majorité de la population comme dans la région Afrique ne connaissait pas la date exacte de leur naissance du fait de l'absence d'un système efficace d'État civil. En 2010, 91% des Africains sont nés après 1960 et connaissent leurs âges exacts. Dans presque tous les pays, la population déclare la naissance des enfants à l'état civil pour des besoins d'inscription dans le système scolaire. En tenant compte de l'évolution de l'environnement socioéconomique et du système statistique national, il faudra éviter de recueillir des renseignements avec des méthodes qui ne sont plus nécessaires : les méthodes indirectes pour la mortalité, la fécondité et la nuptialité.

Les sujets sont choisis d'après les produits du recensement que l'on compte obtenir. Donc, la première chose à faire, c'est de définir clairement ces produits, puis de déterminer à partir de là les sujets fondamentaux et des sujets additionnels ou secondaires.

Quelques conditions préalables sont nécessaires, mais pas suffisantes pour déterminer les sujets pour lesquels on souhaite obtenir des informations sur chaque individu de la population cible du recensement. Les principales conditions sont :

- a) les informations, indicateurs ou données qui seront produits par le recensement répondent aux besoins des différents types d'utilisateurs de données dans le pays;
- b) les indicateurs ou données sont comparables sur le plan international, national ou à ceux des recensements précédents pour les besoins d'analyse des séries chronologiques;

- c) les sujets retenus dans le recensement ne font pas double emploi avec ceux des autres sources de données disponibles dans le pays. Il faudrait tenir compte de l'évolution du système national de collecte donnée ;
- d) la population pourrait fournir aisément des renseignements clairs sur les sujets retenus ;
- e) le sujet est rattaché par une relation bijective à un produit clairement identifié du recensement.

Les sujets recommandés par l'ONU sont considérés comme fondamentaux et doivent être étudiés dans tous les pays. Les sujets recommandés par la région présentent une grande importance sur le plan régional méritent d'être inclus dans les recensements de population des pays de la région concernée pour les recensements d'une série donnée comme sujets prioritaires. C'est ainsi que depuis les recensements de la série 1960, les méthodes indirectes pour la mesure de la mortalité avaient été considérées comme sujets fondamentaux et prioritaires pour les pays sous-développés dont les systèmes nationaux de statistiques étaient en voie de développement. Ce qui était conçu pour être conjoncturel et temporaire est devenu pour les pays africains une tradition dans les recensements jusqu'aujourd'hui.

#### La pertinence de produits du recensement.

Il s'agit en pratique d'évaluer l'adéquation des besoins d'information et la pertinence des informations issues du recensement. L'information est le résultat de la transformation par l'analyse, des données en faits utiles pour les décideurs. Ce sont des données placées dans un contexte significatif et utiles pour l'utilisateur final. L'indicateur est souvent l'expression la plus concise de l'information. Les informations issues du recensement doivent être pertinentes aux besoins des politiques, et des programmes de développement.

Il s'agit d'évaluer les données du RGPH précédent et de faire une bonne analyse de la situation du système national de collecte de données sur la population et l'habitation pour s'assurer de la complémentarité des sujets retenus dans le recensement actuel en cours de préparation. On a affaire à une évaluation de la pertinence du sujet retenu en termes d'utilité et de complémentarité.

Un recensement ne cherche pas à étudier tous les sujets sollicités par les parties prenantes nationales et internationales. Le choix opéré par les responsables du recensement est fondé sur les moyens disponibles qui permettront de donner les produits attendus de l'opération. Après les trois dernières séries de recensements, les sujets importants et utilisables dans la pratique sont produits dans la plupart de recensements dans le monde, du fait qu'on peut collecter les données pertinentes dans un recensement.

La notion de l'adaptation aux fins est importante pour mesurer la pertinence dans le cas des recensements. Si on a besoin de données à un niveau général seulement (par exemple à l'échelle nationale ou correspondante à un niveau de division administrative élevé, ou à un niveau démographique général), il se peut qu'une enquête par sondage réponde aux besoins des utilisateurs à moindre coût et plus efficacement. Ceci interpelle le niveau de désagrégations des données de RGPH quand les mêmes données sont fournies par les enquêtes au cours de la même période de référence (RGPH-2013 et EDS-Gabon-2012).

L'exhaustivité du recensement justifie en général sa pertinence ; il apporte dans le système national de collecte de données des informations que les enquêtes par sondage ne pourraient pas fournir.

Bien que la pertinence globale du recensement décennal ne soit pas discutable, la pertinence de chaque variable retenue dans le bulletin du recensement doit être évaluée. Il s'agit dans la pratique de vérifier si la collecte de donnée sur cette variable répond à un besoin des utilisateurs. L'analyse des données est un outil utile d'évaluation de la pertinence.

La pertinence des données ou de l'information statistique évolue qualitativement avec le temps ou le niveau de désagrégation. Un indicateur peut être de très bonne qualité pour mesurer la situation de 2015 et de très mauvaise qualité car obsolète pour mesurer la situation en 2020. Certains indicateurs sont pertinents au niveau global, mais très peu utiles au niveau des opérations dans les pays (c'est le cas des indicateurs qui permettent aux organisations multinationales de classer les pays).

*Les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, 2e rév pour la série 2010*, recommande que les statistiques issues du recensement comme pour n'importe quelle autre opération statistique doivent répondre aux besoins des utilisateurs, ce qui revient à dire qu'il faut éviter de produire des données dépourvues de pertinence, c'est-à-dire des données qui ne trouveront aucune utilisation. Tout le travail de consultation avec les utilisateurs potentiel tout au long du processus a pour finalité de s'assurer de la pertinence des produits de l'opération.

### Questions d'évaluation

Quel le poids de l'intervention par rapport aux besoins et priorités du programme/plan national de développement des statistiques?

Quelle est la pertinence des instruments sélectionnés pour les principales phases : cartographie, dénombrement, traitement /exploitation des données, analyse, diffusion des produits.

### **L'évaluation de l'efficacité du projet « Recensement de la population**

L'efficacité est la mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative. C'est mesure selon laquelle une intervention a atteint, ou est en train d'atteindre, ses principaux objectifs pertinents, de façon efficiente et durable, et avec un impact positif en terme de développement institutionnel (DAC/OECD)<sup>14</sup>.

La planification du recensement cherche à garantir un bon rapport coût-efficacité de l'opération. Le recensement pilote par exemple permet de tester l'efficacité des méthodes de dénombrement le temps qu'il faut en moyenne pour dénombrer un ménage, indispensable pour l'estimation du personnel et les coûts du dénombrement. Il permet aussi à l'équipe du BCR d'être plus efficace dans la gestion des activités de dénombrement.

Le calendrier de l'exécution et de la diffusion des produits de RGPH est efficace quand les produits sont disponibles dans la période charnière de la fin d'un cycle de programmation et le début du cycle suivant. Par exemple, les recensements exécutés entre 2013 et 2014 dont le produit est disponible en 2015 ont permis d'évaluer certains OMD (2000 – 2015), en même temps qu'ils fournissent des données de base (Baseline data) pour les indicateurs des Objectifs du développement durable (2016-2030).

L'évaluation de l'efficacité cherche à s'assurer que toutes les informations prévues par les commanditaires du RGPH et autres parties prenantes seront obtenues à travers les variables et les questions posées. Dans ce contexte, on doit tenir compte des relations synergiques entre Informations, indicatrices, données, questionnaires et questionnaire/bulletin du recensement, plans d'exploitation et plans d'analyse.

---

<sup>14</sup> Development Assistance Committee (DAC, 2002) : Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats, DAC/OCDE, Paris, 2002, 40 p.

Les besoins d'informations sont souvent exprimés en des termes généraux susceptibles d'interprétations différentes. Le tableau ci-dessous fondé sur un exemple montre comment la méthode de collecte peut ne pas être pertinente du fait de l'information finale déduite des données collectées par telle ou telle méthode.

Avec cet exemple sur le niveau de mortalité maternelle, on réalise que l'indicateur peut être bien défini, les données simples et les méthodes pour le calculer faciles à utiliser, alors que les sources de données sont complexes ou inaccessibles. Dans ces conditions il est conseillé de revoir l'indicateur du niveau du phénomène. Puisque l'investissement en temps et en moyens pour l'élaboration d'un indicateur ne doit pas surcharger significativement sur le temps et les moyens consacrés à l'objectif intermédiaire du programme qui est la réduction de la mortalité maternelle. On attend des spécialistes de collecte et analyse de données impliqués dans le programme qu'ils proposent à l'équipe du programme un indicateur approprié, applicable, et permettant une collecte de données réaliste au niveau du district sanitaire. Il est donc normal de sélectionner les indicateurs sur la base des critères de qualités requises pour un « bon indicateur » selon l'usage qui en sera fait.

### Questions d'évaluation

Dans quelle mesure les objectifs définis initialement dans le document du projet « recensement » étaient-ils réalistes,

Dans quelle mesure les objectifs définis initialement dans le document du projet « recensement » correspondent-ils encore aux exigences et au niveau de besoins d'information au moment de la diffusion des produits du recensement?

Dans quelle mesure les objectifs (directs) du recensement ont-ils été réalisés conformément au plan de travail exécuté ?

Dans quelle mesure l'assistance technique fournie a-t-elle atteint ses objectifs ?

### **L'évaluation de l'efficacité du projet « Recensement de la population**

L'efficacité est la mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe (DAC/OECD, 2002).

Il faudra procéder à l'évaluation du recensement, comme de tout autre programme de développement, afin de s'assurer que les efforts déployés et les investissements réalisés l'ont été à bon escient.

Le rapport intrants / extrants est essentiel dans l'évaluation de l'efficacité. Il est important de mesurer une amélioration significative de l'utilisation des produits de RGPH pour pouvoir juger de l'efficacité de l'opération.

La finalité d'un RGPH étant de mettre à disposition des produits obtenus à la suite de l'opération aux parties prenantes aux fins d'utilisation, une attention particulière est accordée à la question d'utilisation des données de RGPH. « Des données, mêmes exactes, ne seront pas de qualité suffisante si elles sont

produites trop tardivement pour être utiles ou ne peuvent pas être faciles à consulter, ou contredisent d'autres données crédibles, ou coûtent trop cher à produire »<sup>15</sup>.

Un bon indicateur est d'évaluer les produits finaux des RGPH quand a utilisé l'infrastructure géospatiale à l'appui des activités de recensement. Liste des cartes thématiques publiées avec des informations désagrégées au niveau de la plus petite unité administrative, ne portant pas atteinte à la confidentialité des données ou à la validité statistique

Les cartes de recensement destinées à être publiées sont généralement établies seulement pour des unités statistiques déclarantes très agrégées. Un service de recensement peut établir des cartes nationales d'ensemble montrant la répartition des indicateurs par province ou par district, ainsi que des cartes plus détaillées pour chaque province. Pour les grandes zones urbaines, des cartes très détaillées peuvent être établies en utilisant des données au niveau des quartiers ou des districts de recensement.

### Questions d'évaluation

Les moyens déployés sont-ils raisonnables par rapport aux résultats atteints ?

Quelle est la relation coût-utilité ?

Dans quelle mesure les autres ressources du pays sont-elles employées pour réduire les coûts ?

Y a-t-il des alternatives pour réaliser les mêmes résultats avec moins d'efforts/moyens ?

Quels étaient les coûts (p. ex. par instrument, par secteur, par intervention)?

Y aurait-il eu des solutions alternatives plus économiques pour la réalisation durable des objectifs ?

Est-ce que les prestations, capacités créées et potentiels sont adéquatement utilisés ?

Est-ce que les prestations ont été établies à temps et est-ce que les effets ont été atteints dans une période adéquate ?

## **L'évaluation de l'impact du projet « Recensement de la population**

L'impact décrit les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non.

L'étude de l'impact mesure les retombées du recensement à moyen et long terme, il s'agit concrètement d'évaluer les effets sur prévus ou imprévus, du projet recensement, sur le plan économique, social, politique.

La difficulté de ce critère d'évaluation est de lier les changements significatifs dans la vie et l'environnement des populations aux produits direct ou indirect du recensement.

L'analyse de l'impact du recensement est plus qualitative que quantitative.

L'évaluation d'impact d'un RGPH doit faire partie d'un ensemble d'évaluations et d'analyses qui s'articule de la façon suivante (Peter Rossi, Howard Freeman et Mark Lipsey):

---

<sup>15</sup>« Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements ». Deuxième révision, Nations Unies, New York, 2009, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.2, Études statistiques Série M N° 67/Rev.



Estimation des besoins d'information : dès la phase de conception de l'opération du RGPH de définir les besoins que le programme ou la politique cherchent à combler, et les étapes nécessaires pour atteindre ces objectifs. Cette étape est un préalable à une évaluation d'impact (efficacité, efficience, tec.).

- Évaluation de la théorie de changement du programme décennal de RGPH.
- Évaluation de processus du RGPH (assurance qualité tout au long du processus, y compris l'évaluation de la qualité des données). L'évaluation de la qualité des données est un désir de connaissance pour mieux informer.
- Évaluation d'impact (évaluation de l'utilisation des produits du RGPH)
- Analyses coût/bénéfices, coût/efficacité et analyse comparative des coûts
- Objectifs, résultats et mesures

Quand DFID demande : « quelle est la valeur ajoutée du recensement dans la vie des populations, qui justifierait notre contribution financière (Values for money) ? », cette est une invitation à une évaluation d'impact du recensement dans la phase conceptuel en tant que théorie du changement, et après le projet en terme d'évaluation des effets à court et à moyen du recensement.

#### Questions d'évaluation

- Le RGPH s'est-il accompagné d'effets secondaires involontaires ?
- Quelles institutions nationales ou programmes nationaux ont tiré profit des produits du RGPH?
- Dans les débats politiques avant et après le dénombrement, le RGPH est-il apparu comme une ressource au bénéfice de tous, ou plutôt comme une menace ?
- Quels sont les facteurs de réussite du RGPH ?
- Quels sont les facteurs d'échec du RGPH ?
- Quels sont les résultats pouvant être appliqués au prochain RGPH ?
- Quel a été le rapport coût/efficacité du programme ?

Comment le RGPH se situe-t-il par rapport au système national de collecte de données?

L'évaluation d'impact d'un RGPH doit faire partie d'un ensemble d'évaluations et d'analyses qui s'articule de la façon suivante (Peter Rossi, Howard Freeman et Mark Lipsey)<sup>16</sup>:

- Estimation des besoins d'information : dès la phase de conception de l'opération du RGPH de définir les besoins que le programme ou la politique cherchent à combler, et les étapes nécessaires pour atteindre ces objectifs. Cette étape est un préalable à une évaluation d'impact (efficacité, efficience, tec.).
- Évaluation de la théorie de changement du programme décennal de RGPH.
- Évaluation de processus du RGPH (assurance qualité tout au long du processus, y compris l'évaluation de la qualité des données). L'évaluation de la qualité des données est un désir de connaissance pour mieux informer.
- Évaluation d'impact (évaluation de l'utilisation des produits du RGPH)
- Analyses coût/bénéfices, coût/efficacité et analyse comparative des coûts
- Objectifs, résultats et mesures

## **L'évaluation de la durabilité du projet « Recensement de la population**

---

<sup>16</sup>Peter H. Rossi, Mark W. Lipsey, Howard E Freeman (2004): Evaluation: A Systematic Approach, Seventh Edition, Vanderbilt University, – UCLA, 2004, SAGE Publications, Inc. 480 pages

Il s'agit d'évaluer les activités post-censitaires qui se réalisent après la diffusion des résultats dits finaux de l'opération.

Quels sont les effets du projet recensement qui perdurent après son arrêt ? On note que les effets positifs, tels que les renforcements des capacités dans les domaines techniques (cartographie, traitement des données, analyse et diffusion des données) de l'action sont utilisés pour appuyer d'autres opérations de collecte de données statistiques après la fin du recensement et tout au long de la période intercensitaire.

Quand bien même la viabilité financière n'est pas garantie, le personnel technique du recensement a l'opportunité d'appliquer le savoir-faire acquis grâce au recensement au traitement et analyse et diffusion des données administratives ou aux enquêtes de la période intercensitaire.

Le processus du RGPH aboutit souvent à l'atteinte des principaux résultats (efficacité) et au renforcement des capacités du système national de collecte de données statistiques. Les produits des recensements se sont beaucoup améliorés. La plupart d'Africains nés après les années 1960 (soit 92%) connaissent leurs âges. La pratique des recensements et des enquêtes a amélioré par la force de l'habitude, la qualité de déclaration de l'information sur la population. Et pourtant malgré la non-validité des arguments qui ont prévalu dans les années 1960 pour l'utilisation de certaines techniques de collecte, les RGPH africains notamment et dans une mesure de l'Asie du Sud-Est continu à être utilisés les méthodes indirectes pour la mesure de mouvements naturels de la population fécondité et mortalité).

Mais, ces gains sont souvent perdus entre deux recensements à cause d'une grande mobilité du personnel technique. Par ailleurs tous les recensements qui sont conçus comme des projets à court terme, soulèvent le problème de durabilité, à savoir :

#### Questions d'évaluation

Qu'est-ce qui restera à la fermeture du projet ? Pourra-t-on capitaliser les leçons apprises du recensement actuel dix ans plus tard (au prochain recensement) ?

L'évaluation de la durabilité porte en général sur six dimensions :

1. Cadre institutionnel :
  - a. Cadre légal : la loi portant organisation du recensement est-elle inscrite dans la constitution du pays (ex : Gabon) ?
  - b. La loi portant création du BCR a-t-elle créé un BCR permanent (ex : Cameroun) ?  
Quelles sont les activités du BCR dans la période intercensitaire ?
2. Cadre institutionnel : Cadre physique : l'infrastructure du BCR est-elle la propriété du Gouvernement ?
3. Les ressources financières nationales sécurisées : la part du budget national dans le financement du recensement. Le financement est-il inscrit dans les projets des partenaires au développement du pays en tant que sources de données pour le suivi et l'évaluation des programmes de coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique ?
4. Les ressources humaines bien formées et bien payées. Le BCR a-t-il la capacité à maintenir son personnel technique durablement ?
5. La logistique : les équipements techniques, et la technologie de l'information et de la communication : A-t-on recours à d'autres organisations pour mener des activités statistiques, pour améliorer l'efficacité de l'opération ?
6. L'environnement socioculturel et politique : la population est consciente de l'utilité des recensements ainsi que des changements durables que l'exploitation des indicateurs qui en

découlent pourrait apporter dans leur vie. Les débats politiques sont-ils fondés sur les données sur les résultats factuels issus du recensement ?

**Les parties prenantes clés des recensements souhaitent que ce projet réponde positivement aux critères d'évaluation (DAC/OECD) en même temps qu'aux critères qualité des projets bénéficiaires de l'aide internationale.**

Le respect des cinq principes de la Déclaration de Paris (mars 2005) sur l'efficacité de l'aide au développement est de notre point de vue des préalables pour qu'un recensement puisse répondre aux critères DAC/OECD. Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et Responsabilité mutuelle.

- **Appropriation** : Les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement du système national de statistiques et assurent la coordination du plan national de développement des statistiques. Ce plan comporte explicitement un plan décennal de collecte de données encadré par deux recensements décennaux. Le pays a des stratégies de développement opérationnelles de collecte de données statistiques qui comprennent les RGPH. Le financement propre du RGPH est supérieur ou égal à 80%.
- **Alignement** : Les pays respectent les normes et standards des statistiques officielles et les recommandations des Nations Unies pour la série des recensements en vigueur. Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales en matière d'opération de collecte de données statistiques. Les partenaires au développement du pays soutiennent les opérations de collecte de données y compris le renforcement des capacités des institutions en charge des statistiques, en vue d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du plan national de développement statistique. Renforcer les capacités en évitant les opérations d'enquêtes ne s'inscrivant pas dans les priorités nationales, en évitant de financer les structures de mise en œuvre parallèles des opérations de collecte de données statistiques. Les ressources du recensement sont prévisibles quand l'opération est inscrite dans le plan national de développement statistique qui a fait un diagnostic des contraintes de capacité.
- **Harmonisation** : Les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective. Notamment en ce qui concerne : les décaissements des fonds (Panier de financement), les missions conjointes lors des phases de conception et de la phase d'exploitation, l'appui technique conjointe, les outils de mesures et d'analyse, etc.
- **Gestion axée sur les résultats** : « Chaque opération effectuée lors d'un recensement doit avoir pour but de conduire à des résultats qui répondent aux besoins des utilisateurs<sup>17</sup> ». Gérer les ressources et améliorer le processus d'assurance de la qualité lors des différentes phases du recensement en vue d'obtenir des résultats. Utiliser les critères DAC /OECD pour l'évaluation finale du recensement. La focalisation sur les résultats, surtout sur l'utilisation des résultats exigent une bonne clarté et une bonne diffusion des produits attendus du recensement. Le principe de gestion axée sur les résultats est appliqué au recensement. Le personnel qualifié et formé est en nombre suffisant pour conduire de bout en bout l'opération dans le respect du calendrier. Les outils et de méthodes statistiques sont appropriés et contribuent à la réduction des coûts et de délais d'exécution. Il s'agit ici de faire une évaluation axée sur l'utilisation des produits de RGPH, indispensable pour à l'amélioration des politiques de développement et pour la mobilisation des ressources pour le prochain recensement.
- **Responsabilité mutuelle** : Les donateurs et les pays partenaires sont responsables des résultats. Obtenus en matière de développement. La responsabilité mutuelle concerne également tous les partenaires de mise en œuvre du plan national de développement des statistiques. Ceux-ci doivent rechercher, négocier les complémentarités des produits du recensement aux autres sources nationales

---

<sup>17</sup>Nations Unies (2002): Manuel d'organisation des recensements de la population et de l'habitation, Études méthodologiques, ST/ESA/STAT/SER.F/83 F.00.XVII.15, ISBN 92-1-261178-8. Nations Unies, New York, 2002, 261 p.

de production des statistiques. Ce principe reconnaît le leadership de l'instruction national en charge de la coordination des statistiques nationale.

Le cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) en vigueur au FMI et à la BM, couvre toutes les facettes de l'environnement et de l'infrastructure statistique dans laquelle les données sont recueillies, traitées, et diffusées. Le cadre proposé, préalables requis pour la production des statistiques de qualité, fondées sur l'intégrité, la rigueur méthodologique, l'exactitude et la fiabilité, l'utilité et l'accessibilité sont naturellement applicables au RGPHH.

1. *Le fondement juridique* du recensement : la loi prescrivant le recensement, désigne le service administratif responsable de la conception et de l'exécution de l'opération. Cette loi permet d'obtenir les ressources humaines, financières et logistiques nécessaires à la bonne exécution du projet recensement.
2. Les différents supports de collecte et l'instruction donnés aux agents de terrain garantissent *l'objectivité dans la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques. Le professionnalisme, la transparence et le respect des normes déontologiques* sont une préoccupation consignée dans les manuels d'instruction aux agents de terrain.
3. La mise en œuvre des recommandations des Nations Unies pour la série de recensements en vigueur permet d'assurer *la rigueur méthodologique dans la production des statistiques, en harmonisant les concepts et définitions, et les classifications* internationales aux fins de comparabilité.
4. L'assurance qualité aux différentes phases du recensement cherche à garantir *l'exactitude et la fiabilité des données publiées.*
5. *Utilité des produits* par le recensement et leur *pertinence* sont garanties quand on diffuse dans les délais raisonnables des informations pour les besoins des programmes nationaux; et quand les produits du recensement cohérent ou complémentaire a d'autres données du système national de collecte de données socioéconomiques.
6. Les produits du recensement doivent être accessibles : *accessibilité des données, accessibilité aux métadonnées et assistance aux utilisateurs.*

## Conclusion

La plupart d'évaluation des RGPH en Afrique reste dans l'évaluation du processus de l'opération. En effet, les préoccupations sur la qualité des données étaient une obsession pour les statisticiens et les démographes qui ont fait preuve de beaucoup d'ingéniosité pour développer des outils pour évaluer et ajuster les données qualifiées d'imparfaites (réf. : NU, US-Bureau of the Census, Princeton, Brass, Wunsch, Remi Clairin, etc).

Dans ce contexte, les évaluations des recensements portent uniquement sur l'évaluation du processus pour interroger la qualité des données collectées. Ces évaluations sont qualifiées, d'évaluation interne puisqu'elles ont un caractère formatif, dans la mesure où elles permettent de corriger les données omises ou erronées. Ces évaluations ont pour objectif de faire progresser les techniques et méthodes et de favoriser le respect des règles et des procédures propres à garantir la qualité des données ainsi que l'usage approprié de leurs résultats, notamment pour la comparabilité internationale. Les évaluations internes au Bureau du recensement ne se préoccupent pas assez des composantes incontournables de l'évaluation de tout projet.

Compte tenu de leurs spécificités, les recensements doivent être évalués comme des projets de développement, avec le prisme d'évaluation d'une opération de collecte de données statistiques, et normes des statistiques officielles tout en vérifiant le respect des principes de l'efficacité de l'aide au développement.

## Bibliographie

1. United Nations (1980), “*Principles and recommendations for population and housing censuses*”, Department of international economic and social affairs statistical office of the United Nations, Statistical papers Series M No. 67, ST/ESA/STAT/SER.M/67, United Nations, New York, 1980.
2. United Nations, (1990) «*Supplementary principles and recommendations for population and housing censuses*» statistical office statistical papers Series M No. 67/Add.1, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Add.1, Department of international economic and social affairs, United Nations, New York, 1990
3. Nations Unies 1992 : «*Manuel des méthodes de recensements de la population et de l’habitat ; première partie, planification, organisation et gestion des recensements de la population et de l’habitation*», DESIPA, ST/ESA/STAT/SER.F/54 (part I), Nations Unies, New York, 1992.
4. Nations Unies (1998), «*Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l’habitat, Première révision*», Département des affaires économiques et sociales Division de statistique, Études statistiques, SVESA/STAT/SER.M/67/Rev.1, Nations unies, New York, 1998.
5. Nations Unies (2002): *Manuel d’organisation des recensements de la population et de l’habitation, Études méthodologiques*, ST/ESA/STAT/SER.F/83 F.00.XVII.15, ISBN 92-1-261178-8.
6. Nations Unies (...) : *Manuel d’organisation statistique : Étude de l’organisation des services nationaux de statistique et les problèmes connexes de gestion, Études méthodologiques, n° 28* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.XVII.17)
7. Nations Unies (2009), «*Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*», Département des affaires économiques et sociales Division de statistique, Études statistiques, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.2, Nations Unies, New York, 2009
8. Nations Unies (2010) : «*Manuel de vérification des recensements de la population et de l’habitation, Révision 1*» Études méthodologique Série F n° 82/Rev.1, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, Nations Unies, ST/ESA/STAT/SER.F/82/Rev.1, New York, 2010.
9. ECE-EUROSTAT (1998) : “*Quality control and results validation*”, Invited paper submitted by the Office for National Statistics, United Kingdom, in Joint ECE-EUROSTAT work session on Population and Housing Censuses, Dublin, Ireland, 9-11 November 1998).
10. Nations Unies (2009), «*Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*». Deuxième révision, Nations Unies, New York, 2009, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.2, Études statistiques Série M N° 67/Rev.
11. Recommandation de la commission du 23 juin 2009 sur les métadonnées de référence pour le système statistique européen (Texte présentant de l’intérêt pour l’EEE) (2009/498/CE), Journal officiel de l’Union européenne, L 168/50, 23/06/2009.
12. Richard Dackam Ngatchou (2000) : «*Les indicateurs de programmes de population*», UNFPA/CST, Dakar, 2000
13. Development Assistance Committee (DAC, 2002) : *Glossaire des principaux termes relatifs à l’évaluation et à la gestion axée sur les résultats*, DAC/OECD, Paris, 2002, 40 p.
14. Nations Unies 1992 *Manuel des méthodes de recensements de la population et de l’habitat ; Première partie, planification, organisation et gestion des recensements de la population et de l’habitation*, DESIPA, ST/ESA/STAT/SER.F/54 (part I), Nations Unies, New York, 1992
15. Peter H. Rossi, Mark W. Lipsey, Howard E Freeman (2004): *Evaluation: A Systematic Approach*, Seventh Edition, Vanderbilt University, – UCLA, 2004 | SAGE Publications, Inc. 480 pages
16. Tabutin Dominique, 1996, *Les systèmes d’information démographique*, in Actes du séminaire international Démographie : analyse et synthèse, causes et conséquences des évolutions démographiques Sienna, Chatreuse de pontignano, 22-24 avril 1996, DSD / CEPED, Paris
17. Gendreau Francis 1993, *La population de l’Afrique ; Manuel de démographie*, Khartala-CEPED, Paris.
18. ECA 1996, *Brainstorming Expert Group Meeting on Post-ICPD Needs in Data Collection, Analysis and Dissemination in Africa* (29-31 January 1996, Addis Ababa, Ethiopia).
19. Richard Dackam Ngatchou 1999, *Plan d’analyse d’un recensement, Regards sur la population et le développement*, No 9 juin 1999, revue de l’Équipe d’appui technique du FNUAP de Dakar, spécial recensement.
20. Ngwe Emmanuel, Tati Gabriel, 1996, *L’utilisation des résultats des recensements en Afrique : le cas du Cameroun*, Les cahiers de l’IFORD, No 12, Yaoundé.
21. Richard Dackam Ngatchou, 1997, *Rapport de mission en Côte d’Ivoire Extrait d’une proposition du Conseiller régional du CST-1 au Représentant du FNUAP/Côte d’Ivoire*. Abidjan, le 31 juillet 1997.
22. Hamady Bory Sow, 1999, *Réduction du coût des recensements de la population et de l’habitation : une possibilité*, Regards sur la population et le développement, No 9 juin 1999, revue de l’Équipe d’appui technique du FNUAP de Dakar, spécial recensement, Dakar.
23. Michel François, 1993, *La situation de la collecte de données démographiques en Afrique sub-saharienne francophone : quelques suggestions pour l’améliorer*, XXI ème Congrès général de la population de l’UIESP, 1993, Montréal.
24. Alex M. Clark, 1993, *Review of the options for rebasing the conventional census*, XXI ème Congrès général de la population de l’UIESP, 1993, Montréal.
25. Richard Dackam Ngatchou, 2000 *Indicateurs de programmes de population*, Working Paper No 5, Équipe d’Appui Technique du FNUAP, Dakar

26. R. Dackam Ngatchou, Soulimane Baro «Guide d'orientation pour la communication et le plaidoyer dans les recensements généraux de la population et de l'habitation en Afrique», Document de travail, UNFPA, CST-Dakar, 2000
27. IBF-International Consulting (2006) : «Évaluation du projet de recensement général de la population et de l'habitat», finance au Niger dans le cadre du 8<sup>e</sup> FED (8 Nir 26), Rapport d'évaluation finale, par Jean WAKAM, rapport fait pour la Commission Européenne, Bruxelles, janvier 2006.
28. Raphaël MFOULOU (2010) : «Rapport de fin de mission 26 juillet 2005-30 avril 2010, au Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005 (3<sup>e</sup> RGPH) du Cameroun», Conseiller Technique Principal, UNFPA, Yaoundé, 2010.
29. Richard Pereira (2001) : «L'enquête sur la couverture du recensement : l'élément clé du recensement à un seul nombre», Recueil du Symposium 2001 de Statistique Canada, La qualité des données d'un organisme statistique : une perspective méthodologique. ONS, Segensworth Road, Titchfield, Hampshire, UK, PO15 5RR, 2001.
30. Richard Dackam Ngatchou (2003): New strategies to improve the cost-effectiveness of censuses in Africa, In Counting the people: constraining census costs and assessing alternative approaches, Population and development strategies, No7, UNFPA, New York, 2003, pp 77-96.
31. Anne Renaud et Philippe Eichenberger (2000) : «Rapport de méthodes : Estimation de la couverture du recensement de la population de l'an 2000. Procédure d'enquête et plan d'échantillonnage de l'enquête de couverture» Office fédéral de la statistique (OFS), Genève, 2000.
32. David C. Whitford and Jeremiah P. Banda Post-enumeration surveys (PES's): are they worth it?\* In Symposium on Global Review of 2000 Round of Population and Housing Censuses: Mid-Decade Assessment and Future Prospects Statistics Division Department of Economic and Social Affairs United Nations Secretariat New York, 7-10 August 2001
33. Onsembe, Jason (1999). Post enumeration survey for coverage and content error evaluation. Training Workshop for National Census Personnel within the Framework of 2000 Round of Population and Housing Censuses. Addis Ababa, Ethiopia, 15-19 November.
34. Adama TIENDREBEOGO, Hamissou KANO, Zacharie CONGO (2009) : «Évaluation de la qualité des données», Recensement général de la population, et de l'habitation de 2006 (RGPH-2006), analyse des résultats définitifs Ouagadougou, INS, Octobre 2009